Actes du Séminaire Inra-Cirad

et

Journées préparatoires au Colloque régional

---

*Coordonnateur :* **Patrice GRIMAUD**

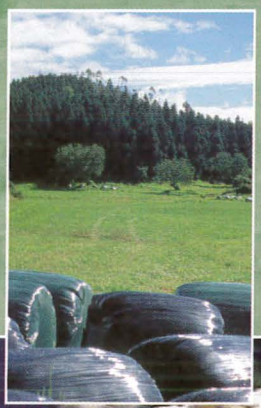

# Les outils d'aide à la gestion des fourrages

**13 - 17 mai 2002**
**Pôle Elevage du Cirad à la Réunion**

*Comité organisateur :* **M. DURU, P. GRIMAUD, H. GUERIN, P. LECOMTE, P. THOMAS**

REGION REUNION VALORISONS NOS ATOUTS

INRA Institut National de la Recherche Agronomique

AFP UNION des ASSOCIATIONS FONCIERES PASTORALES

CIRAD

# Spécificités des Hauts de l'Ouest en terme d'usage de l'espace : le cas de l'élevage et de l'agriculture

**Marc Piraux**
Cirad Pôle Padef, BP 20, 97408 Saint Denis de la Réunion

Les Hauts de l'Ouest couvrent une zone de 4000 ha de SAU, comprise entre 700 et 1 200 m d'altitude. Elle compte environ 1 500 exploitations et se situe entre le périmètre irrigué pour la limite inférieure et la zone ONF pour la limite supérieure. Dans sa partie basse, la zone de polyculture - élevage domine, elle fait place à de l'élevage allaitant extensif en altitude ( de l'élevage laitier est toutefois présent mais en minorité).

## Une grande diversité des situations

Les Hauts de l'Ouest constituent une réalité plurielle, complexe du fait de sa population pluriethnique, des multiples systèmes agricoles (à base de canne à sucre, de géranium ou de diversification), des diverses spécificités locales, qui sont sources de richesse, mais aussi de contradictions et de conflits possibles. Certains terroirs sont marqués par un enclavement et un retard d'infrastructure. D'autres connaissent des dynamiques de diversification particulièrement fortes.

On assiste à une partition forte de l'espace, conséquence de l'histoire de la zone et de la grande variabilité altitudinale. Depuis la mise en place du PAH, une agriculture professionnelle s'est développée. C'est notamment le cas pour l'élevage bovin dans la frange supérieure de la zone.

Le contexte de production se caractérise par un nombre important de petites exploitations familiales fortement diversifiées et fragiles d'un point de vue économique. Même si leur nombre diminue inexorablement, leur contribution à l'emploi est importante. Au-dessus de 660 mètres, les exploitations à base de canne à sucre, dont les rendements sont faibles, ont un avenir incertain. Peu d'efforts en matière de sélection variétale ont en effet été réalisés jusqu'à présent. D'une manière identique, un grand nombre d'exploitations agricoles à base géranium ont disparues et ont fait place à de la friche. Ces espaces constituent des réserves de terres importantes pour la canne à sucre et l'installation de jeunes en polyculture mais ce sont aussi des terres convoitées par les éleveurs.

## Des contraintes sociales fortes

Peuplés de prés de 35 000 habitants, les Hauts de l'Ouest représentent plus d'un quart de la population des Hauts de l'Ile. Malgré les actions de développement conduites, la situation de ses habitants reste préoccupante, au niveau socio-économique (fort taux de chômage, supérieur à la moyenne de l'Ile, faible niveau de formation...) et des conditions de vie (confort insuffisant, précarité du bâti et des statuts, peu de décohabitations...). Le fonctionnement social de l'Ouest hérite, en effet, d'un mode d'organisation né de la société de plantation, aujourd'hui démantelé mais dont la population est encore empreinte (classe de petits propriétaires, première génération de population qui a accédé à la terre ; attachement particulier de la population à la terre ; les quartiers " anciens camps " comme lieu d'identification ; les formes de relations unilatérales entre gros propriétaires et colons comme frein aux changements techniques et sociaux).

## Une concurrence sur le foncier

Outre les ressources en eau qui sont limitées, et dont il faudra s'assurer du partage équitable entre ces différents usages, l'Ouest connaît une structure foncière qui combine mitage des terres et maintien de vastes surfaces en friche, et donc potentiellement de terres valorisables par l'agriculture. L'utilisation du foncier est une source de conflit. L'agrandissement des élevages vers les parties basses de la zone pose problème car, dans la plupart des cas, ces systèmes consommateurs d'espace présentent des résultats techniques et économiques moins intéressants que pour l'agriculture, particulièrement en terme de rentabilité à l'ha. Cette situation n'est pas compatible avec les enjeux de création d'emploi.

## Des enjeux majeurs de développement

### *Le maintien de l'agriculture vital pour la zone*

L'agriculture, dans sa composante multifonctionnelle, répond à un certain nombre d'enjeux pour le territoire concerné :

*Un enjeu d'aménagement* : en préservant un espace vivant et entretenu grâce aux agriculteurs, c'est permettre le maintien de la population donc d'un tissu social et économique qui participe au rééquilibrage entre les territoires de l'île ;

*Un enjeu économique et social* : en assurant à une partie de la population une activité et une source de

revenu, ce qui suppose de conserver une certaine compétitivité pour les productions soumises à une concurrence extérieure (fruits et légumes, productions animales) ;

*Un enjeu environnemental* : en conservant des paysages de qualité, en maintenant une biodiversité, en luttant contre la fermeture du paysage ;

*Un enjeu socioculturel* : en revalorisant le patrimoine, l'identité culturelle et l'image des Hauts.

Intégrer la réflexion dans une politique globale d'aménagement

La dynamique actuelle favorise la concentration des exploitations et une disparition des plus traditionnelles. Pour des raisons de maintien d'emploi et d'équilibre territorial, il est important de développer un dispositif d'accompagnement susceptible de maintenir un réseau important d'exploitations de taille modeste. Il faut aussi accompagner les exploitants en difficultés ou les plus traditionnels. Ces deux dernières constitueront en effet le tissu de production futur. Leur disparitions ne feraient que contribuer à une diminution de l'emploi ou à une réduction des surfaces en canne si elles laissaient place à de la friche ou si elles connaissaient un éclatement par division familiale. Or, la concurrence sur l'espace dans les bas est telle que la conservation des surfaces actuelles dans les hauts constituent en enjeu capital pour la viabilité de la filière canne.

L'espace agricole compris entre 660 et 1000 mètres est particulièrement menacé par l'extension des pâturages en altitude et par celle des quartiers urbains des Hauts. L'avenir des exploitations de la zone et plus généralement celui de l'agriculture doit nécessairement passé par une définition concertée de l'usage de l'espace entre acteurs de la filière et de l'aménagement du territoire, élus locaux et population. Cela suppose de définir les lieux de concertation adéquats et les méthodologies à mobiliser pour aider à la prise de décision. L'élaboration d'un système d'information peut, à ce titre, être porteur. Il s'agit donc de privilégier un réel partenariat, y compris avec les acteurs de développement situés en dehors de la sphère agricole (tourisme, animateur de quartier), la communauté de communes et les élus.

Réfléchir à des modes raisonnés et concertés de l'utilisation de ces ressources est particulièrement intéressant et nécessaire dans une perspective de durabilité des systèmes agricoles.